

1 750 € de  
PRIMES

# ETAPE DE COUPE DE FRANCE EN EAU LIBRE

5<sup>ème</sup> édition

**val  
d'oise**  
le département

11 juin 2023 – Île-de-Loisirs de Cergy

**île**  
de Loisirs  
Cergy-Pontoise

\* île de France

**CERGY-  
PONTOISE**  
agglo

**eurocom**  
Swim

SARCELLES • 1986  
**JETS**

depuis 1960  
**CERGY PONTOISE**  
NATATION

**île de France**  
NATATION

**FÉDÉRATION FRANÇAISE**  
NATATION

**COMITÉ  
DÉPARTEMENTAL  
DU VAL D'OISE**  
NATATION

# PRÉSENTATION

Le comité départemental du Val d'Oise organise

- sa 5<sup>ème</sup> édition d'une étape de la **Coupe de France d'eau libre**
- ainsi qu'une **épreuve grand public**.



Les nageurs auront le choix entre plusieurs distances

- 500 m
- 1.5 km
- 2,5 km
- 5 km

*Toutes les épreuves se déroulent conformément aux règlements de la natation en eau libre*

**Cet événement a lieu le 11 juin 2023 aux étangs de Cergy.**



# LES ÉPREUVES

16 €

## 2,5 km – Coupe de France

7h00 : Début des enregistrements  
8h30 : Fin des enregistrements  
8h45 : Rassemblement  
9h00 : Départ de course  
10h15 : Fin de course  
Cérémonie protocolaire

16 €

## 5 km – Coupe de France

7h00 : Début des enregistrements  
8h30 : Fin des enregistrements  
8h45 : Rassemblement  
9h00 : Départ de course  
10h45 : Fin de course  
Cérémonie protocolaire

5 €

## 500 m – Découverte

10h00 : Début des enregistrements  
10h30 : Fin des enregistrements  
10h45 : Rassemblement  
11h00 : Départ de course  
11h30 : Fin de course  
Cérémonie protocolaire

10 €

## 1,5 km – Épreuve grand public

10h00 : Début des enregistrements  
11h00 : Fin des enregistrements  
11h15 : Rassemblement  
11h30 : Départ de course  
12h30 : Fin de course  
Cérémonie protocolaire

Les engagements se feront via la plateforme en ligne FFN Eau Libre :  
<https://ffneaulibre.fr/>

# RÉCOMPENSES



## 500 m – 1,5 km – 2,5 km – 5 km

Médailles aux 3 premières dames et aux 3 premiers messieurs des catégories suivantes :

- Avenirs : 500 m
- Benjamins
- Juniors
- Séniors
- 44 et +

Pour le 5 km :

### Médailles + primes dames et messieurs :

- ❖ 1<sup>er</sup> : .....500 €
- ❖ 2<sup>ème</sup> : .....250 €
- ❖ 3<sup>ème</sup> : .....125 €



## RÉGLEMENT

Les inscriptions sont ouvertes par internet sur le site de la FFN Eau Libre (<https://www.ffneaulibre.fr>) avec paiement en ligne.

La réglementation FINA et les aménagements prévus au règlement spécifique FFN eau libre 2023 (lien <https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2886.pdf>) sont applicables sur l'ensemble des épreuves.

Tous nageurs se présentant à l'émergissement après l'heure de la fin d'engagement, ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Les délais de fin de course : voir « heure de fin de course » dans le pavé « Les Epreuves ». Passé ce délai, les nageurs devront monter à bord des bateaux pour être accompagnés à terre.

Le jury a toutefois toute autorité durant les courses pour décider de l'aisance d'un concurrent et pourra décider de disqualifier un participant ne présentant pas les capacités requises pour terminer une épreuve.

Les palmes, gants, montres GPS et autres accessoires ne sont pas autorisés.

Le port du bonnet numéroté fourni par l'organisateur est obligatoire.

La température de l'eau la plus basse possible pour une compétition FFN en Eau libre est de 14°C

- Entre 14°C et 17,9°C : Les combinaisons thermiques (néoprène\* ou polyuréthane\*) et bonnets sont obligatoires.

- A 18°C et 19,9°C : Les combinaisons thermiques (néoprène\* ou polyuréthane\*) sont optionnelles.

- A 20°C et plus : Lorsque la température de l'eau est supérieure ou égale à 20°C, les combinaisons thermiques (néoprène\* ou polyuréthane\*) sont interdites.

**Aspect médical :** Chaque nageuse et nageur licencié FINA, FFN ou FFTRI pour la saison 2022/2023 a subi un examen médical ou a un QR sport à jour. En conséquence, il est déclaré apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé.

Les nageuses et nageurs non licenciés FINA, FFN ou FFTRI devront fournir lors de leur engagement sur la plateforme d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve dans laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais et sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

Avant, durant, et après chaque course, un service médical adapté est présent pour assister les concurrents.

### **Limites météorologiques, solutions de repli ou annulation et environnement.**

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Ainsi, les organisateurs se réservent le droit de :

- Adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses.
- interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de la surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas. En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents. En cas d'arrêt de la course par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique et les points marqués par les concurrents seront attribués en fonction de la distance nagée selon le barème coupe de France.

La manifestation se déroule en milieu naturel. Les organisateurs, les bénévoles et les nageurs s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver. Aucun jet de détritus dans le lac ou sur les plages ne sera toléré et notamment les masques à usage unique qui devront être impérativement déposés dans les contenants prévus à cet effet.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

### **Droit à l'image**

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et / ou de promotion de la manifestation.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

## **Engagement et responsabilité**

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit (ou son représentant légal) reconnaît notamment :

- Avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer
- Être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit
- Qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter.
- Que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.
- Un nageur ne peut disputer qu'une seule course inscrite au calendrier de la Coupe de France Eau Libre dans une même journée.
- Les engagements devront être faits sur la plateforme FFN - Eau Libre : <https://www.ffneaulibre.fr/>  
Epreuves élites : Les non-licenciés devront s'acquitter d'une licence FFN - Eau Libre Promotionnelle au moment de leur première inscription.  
Maillots et combinaisons : application du règlement FFN en fonction de la température de l'eau

## **Epreuve Grand Public :**

Le port de la combinaison tissu triathlon (tri-fonction) n'est autorisé que si la température de l'eau est supérieure à 18°C. L'usage de la combinaison "néoprène triathlon" est autorisée, et cela, jusqu'à une température de l'eau maximale de 24,5°C. L'organisateur peut rendre obligatoire le port d'une combinaison néoprène et cela jusqu'à une température de l'eau maximale de 24,5°C.

## **Responsabilité civile :**

- Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.
- En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.
- Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins de 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation ou du triathlon.

## **Domage matériel :**

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **Les catégories :**

Benjamins : filles et garçons de 12 et 13 ans (nés en 2011 et 2010)

Juniors 1 : filles et garçons de 14 et 15 ans (nés en 2009 et 2008)

Juniors 2 : filles et garçons de 16 et 17 ans (nés en 2007 et 2006)

Juniors 3 : filles et garçons de 18 et 19 ans (nés en 2005 et 2004)

Séniors : 20 ans et plus (nés en 2003 et avant)

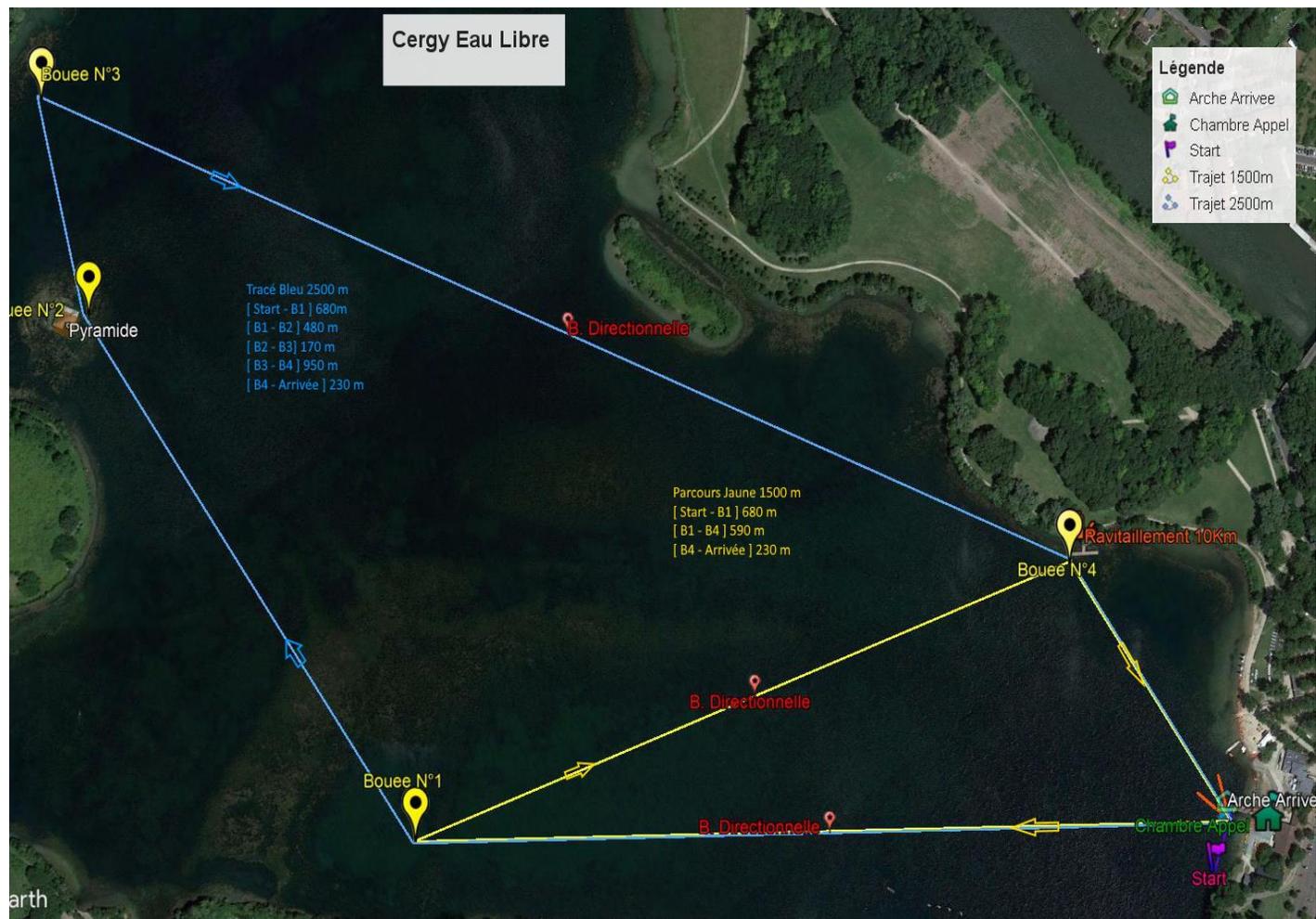
Maitres : 25 ans / 44 ans (nés entre 1998 et 1979)

Les 11 ans et moins ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 2 km et moins.

Les benjamins ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 5 km et moins.

Le règlement particulier de chaque organisateur peut être plus restrictif.

# LE PARCOURS



Parcours par épreuve :

- 1,5 km = parcours jaune (1 boucle)
- 2,5 km = parcours bleu (1 boucle)
- 5 km = parcours bleu (2 boucles)

# Renseignements utiles

**Adresse** : Rue des Étangs à Cergy-Pontoise

Coordonnées GPS :

Latitude : 49.0217870018582

Longitude : 2.052319049835205

## Comment rejoindre l'île de loisirs de Cergy ?

### Par la route :

De Paris : prendre l'autoroute A15, sortie n°9

*Le parking est payant de 9h00 à 19h du 30 mars au 30 septembre 2022.*

### En train :

De Paris Saint-Lazare : descendre à Cergy direction Cergy puis suivre le fléchage Préfecture, puis bus n°48. « les Étangs de Cergy-Neuville ».

De Paris Gare du Nord, descendre à Pontoise , puis bus n°45 et 48. : intersection du Par le RER : Bd de l'Hautil et de la rue des Moulines, RER A, descendre à Cergy-Préfecture, 95000 Cergy. prendre le bus n°48 jusqu'à l'arrêt « Base de loisirs », ou descendre à Neuville Université et prendre la navette n°29 jusqu'à l'arrêt « Île-de-loisirs » (l'été uniquement).

## Hébergement et restauration sur place

Pour tout renseignement :

<https://cergy-pontoise.iledeloisirs.fr/accueil/hebergement-restauration/>

**Contact** : cd95.eaulibre@gmail.com